



Ville d'Athis-Mons

# LA LETTRE DE VOTRE MAIRE

Mai 2018

## Migrants de la Cité de l'Air

# LA MUNICIPALITÉ D'ATHIS-MONS TRAVAILLE SUR DES SOLUTIONS GLOBALES

Dans la précédente « Lettre du Maire » que je vous ai adressée il y a deux mois, je vous présentais la situation des personnes squattant les pavillons inoccupés de la Cité de l'Air, dont une grande partie de migrants, et les conséquences par exemple en terme de scolarisation des enfants en nombre important.

La question donne lieu à de nombreux échanges, notamment de la part de ceux qui ne sont pas habitués à en parler, ceux qui connaissent très imparfaitement la situation sur le terrain, ou ceux qui essaient d'en tirer un bénéfice quelconque... En résumé, tout le monde a un avis sur le sujet mais très peu de personnes ont une vision objective et exhaustive de la réalité de ces familles.

**Certains ne retiendront probablement que la question de la scolarisation des enfants, mais j'ai décidé d'aborder le problème du squat des pavillons de la Cité de l'Air dans son ensemble.** Nous aurions pu rester sur un statu quo, et laisser les bailleurs, la Justice et l'Etat expulser les squatteurs.

Nous aurions pu aussi nous contenter de scolariser les enfants pour répondre à la décision du Tribunal Administratif. Mais il est devenu évident que, pour sortir de cette impasse, la Ville devait prendre les choses en main en abordant l'ensemble des sujets en lien avec les personnes qui occupent illégalement la cinquantaine de pavillons de la Cité de l'Air.

C'est un problème qu'on ne pourra résoudre qu'en le prenant dans sa globalité. **J'ai donc pris l'initiative de réunir une commission spéciale pour étudier la situation de chaque famille et envisager toutes les solutions possibles**, dans le cadre d'un dialogue étroit avec l'Etat, l'Education Nationale, le Département de l'Essonne et les propriétaires de pavillons (DGAC et I3F).

**Chaque situation correspond à une réalité humaine et sociale différente.** Peu d'entre eux disposent d'un titre de séjour régulier ou du statut de réfugié et certains se sont arrêtés en cours de démarche faute des documents nécessaires ou

d'un soutien suffisant et efficace. Par ailleurs, un certain nombre de personnes occupant ces pavillons ne sont pas des migrants fuyant un pays en guerre et ne relèvent pas de cet accompagnement.

J'ai refusé la scolarisation globale et sans condition de la liste des 55 enfants qui nous avait été initialement transmise. Mais après l'étude de chaque dossier déposé, **nous avons conclu qu'il était déjà possible de scolariser dans de bonnes conditions une quinzaine d'enfants en élémentaire.** Ils sont répartis dans 3 ou 4 écoles de la ville, notamment celles disposant de classes adaptées.

Pourquoi 15 enfants et non 28 comme dans le recours, ou même 55 comme dans la liste du mois d'août 2017 ? Simplement parce que certains enfants étaient en âge d'aller au collège, ou que des familles ont déjà quitté les lieux. Enfin, il a été décidé avec les parents que les plus petits ne feront leur rentrée en Maternelle qu'en septembre prochain. D'ici là, la Ville compte sur le fait que des solutions de logement plus stables auront été trouvées pour certains. La mise à niveau des vaccinations sera également prise en charge avec la médecine scolaire et la PMI.

La commission travaille directement avec les familles. **Le dialogue déjà engagé nous a permis de poser les règles de ce travail : la confiance, mais aussi la transparence, et le respect des engagements mutuels.** La Ville n'a pas fait de promesse qu'elle ne pourra pas tenir, les familles le savent et l'acceptent.

### « La commission travaille directement avec les familles »

Ainsi, la Ville pourra accompagner les familles dans leurs démarches pour obtenir un titre de séjour, mais ce n'est pas elle qui accorde ce statut. La Ville tentera de trouver des solutions de logement pérenne à celles qui disposeront d'un statut dans tout le département car les capacités d'accueil à Athis-Mons sont très limitées. La Ville pourra les accompagner dans des démarches sanitaires ou sociales, mais ne pourra pas se substituer à l'Etat

ou au Département, qui viendront en renfort sur leurs domaines de compétence.

Je sais que certains de ces migrants sont accompagnés individuellement par des familles françaises avec lesquelles ils ont noué des liens très profonds. Je salue et je respecte cette démarche personnelle qui leur est d'un grand réconfort et qui sera déterminante dans leur processus d'intégration.

Les familles s'impliqueront personnellement dans les démarches. Elles savent que ceux qui ne pourront obtenir un titre de séjour régulier ne bénéficieront pas du même accompagnement que les autres. **Par ailleurs, elles se sont engagées à ne plus laisser de nouveaux squatteurs s'installer à la Cité de l'Air :** la Ville accompagnera uniquement les personnes déjà présentes à Athis-Mons, et quand une famille quittera un pavillon, il sera mis hors d'état par les bailleurs.

**Le but est qu'à court terme, il n'y ait plus de squatteurs à la Cité de l'Air d'Athis-Mons.** Mais plutôt que de recourir d'office à des méthodes d'expulsion coercitives dans la précipitation, nous tentons de trouver des solutions décentes pour le maximum de familles afin que tout se passe le plus sereinement possible. **La démarche que nous initions ne fait pas de concessions, mais elle est volontaire, novatrice, et certainement la plus juste et la plus humaine.**

Toujours à vos côtés  
pour défendre Athis-Mons



**Christine RODIER**

Maire d'Athis-Mons  
Conseillère Départementale  
Conseillère Territoriale